

Chlamydiose



Les bactéries du genre *Chlamydia* regroupent 9 espèces. Chez les ruminants, on considère que les troubles de la reproduction sont principalement attribuables à l'espèce *Chlamydia abortus*. Mais 2 autres espèces (*Chlamydia pecorum* et *Chlamydia psittaci*) peuvent aussi être impliquées occasionnellement. La Chlamydiose apparaît généralement suite à l'introduction d'un animal porteur latent.



Toxoplasmose

L'agent responsable de la toxoplasmose est un parasite intracellulaire *Toxoplasma Gondii*. Le cycle de reproduction du parasite passe par le chat, hôte définitif, et des oiseaux et mammifères, hôtes intermédiaires. Les petits ruminants se contaminent généralement suite à l'ingestion d'aliments souillés par des excréments de jeunes chats infectés.

SYMPTÔMES

Symptôme principal : Avortements (en fin de gestation, sans altération de l'état général et sans signe précurseur).

Symptômes plus rares : rétentions placentaires, métrites, naissances d'agneaux / chevreaux mort-nés ou chétifs (possibilité d'avoir des mort-nés et des normaux dans une même portée).

Chez les petits ruminants, l'infection du troupeau peut provoquer des vagues sévères d'avortements (30% en ovins et 60% en caprins). L'infection se stabilise ensuite avec 5 à 10% d'avortements par an puis de nouveaux épisodes sévères peuvent survenir, en particulier sur les primipares.

SYMPTÔMES

Chez les petits ruminants, la maladie passe le plus souvent inaperçue, sauf si l'infestation se produit pendant la gestation:

- **Début de gestation** : mortalité embryonnaire précoce
- **Milieu de gestation** : avortements (momifications, mortinatalités)
- **Fin de gestation** : rares avortements tardifs, naissance de nouveau-nés faibles

L'immunité est durable après une infestation. Un troupeau infesté pour la première fois subit une flambée d'avortements mais ils sont sporadiques les années suivantes (uniquement les primipares non immunisées par exemple).

ZOONOSE

Le risque de transmission à l'homme est faible. Néanmoins les chlamydies, notamment transmises par les oiseaux, peuvent provoquer des pneumonies et éventuellement des fausses couches chez les femmes enceintes.



Source : www.exopol.com

ZOONOSE

L'Homme peut se contaminer par ingestion de viande mal cuite issue d'animaux contaminés, d'eau, de légumes ou fruits souillés par de la terre contaminée par les fèces de chat infesté. Il n'y a aucun risque de contamination via les avortons ou les placentas de brebis ou chèvres avortées.

L'infection passe inaperçue chez les personnes en bonne santé. Elle peut être grave chez les personnes immunodéprimées ou chez les femmes enceintes mort foétale, malformations, lésions nerveuses et oculaires).

TRANSMISSION

Les sources d'infection sont principalement les déjections mais aussi les fœtus, les annexes fœtales, les sécrétions utérines ou vaginales et le lait de femelles infectées.

La résistance de la bactérie dans le milieu extérieur est limitée (quelques jours dans les déjections à quelques semaines dans la paille souillée).

La contamination se fait principalement par voie digestive et, à un moindre degré par voie respiratoire ou vénérienne.

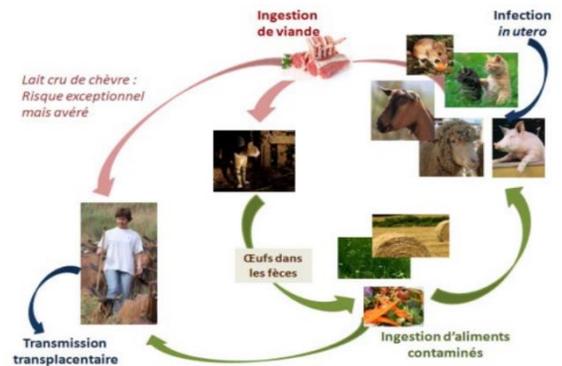
La réceptivité dépend du stade physiologique : elle serait plus importante pendant le dernier tiers de la gestation. Il est exceptionnel qu'une femelle avorte deux fois de Chlamydie. Par contre, toute femelle infectée est susceptible d'excréter des bactéries à chacune de ses mises bas suivantes et donc de contaminer d'autres femelles.

TRANSMISSION

Le cycle de reproduction du parasite passe par le chat, hôte définitif, et des oiseaux et mammifères, hôtes intermédiaires.

Le chat se contamine en ingérant des placentas, de la viande crue infestée, des rongeurs ou oiseaux infestés.

Il excrète ensuite des œufs (ookystes) résistants jusqu'à 2 ans dans le milieu extérieur. Ses excréments souillent les aliments (fourrages, concentrés, pâture) et les brebis et chèvres sont ensuite infestés par voie alimentaire.



Source : Institut de l'élevage

DÉMARCHE POUR DÉTÉCTER LA CHLAMYDIOSE

DEMARCHE DIAGNOSTIQUE: lors d'avortements répétés

- **Avortements rapprochés** : 3 avortements en 7 jours ou moins
- **Avortements espacés** (sur une période de mises bas de 3 mois) : < 250 femelles : à partir de 4% d'avortements > 250 femelles : à partir du 10ème avortement

Diagnostic direct par PCR : sur 3 écouvillons vaginaux sur 3 femelles ayant avorté depuis moins de 8 jours

Diagnostic sérologique : sur 5 femelles ayant avorté récemment ou ayant eu des agneaux /chevreaux mort-nés (en réalisant 2 séries de prises de sang espacées de 15 jours pour voir une éventuelle séroconversion)

Elevage avec circulation probable de Chlamydie:

- Celui avec plus de 2 résultats d'analyses PCR POSITIVES
- OU 1 résultat PCR POSITIF ET au moins 2/5 femelles devenues séropositives parmi l'échantillon des 5 prélevées

DÉMARCHE POUR DÉTÉCTER LA TOXOPLASMOSE

DEMARCHE DIAGNOSTIQUE: lors d'avortements répétés

- **Avortements rapprochés** : 3 avortements en 7 jours ou moins
- **Avortements espacés** (sur une période de mises bas de 3 mois) : < 250 femelles : à partir de 4% d'avortements > 250 femelles : à partir du 10ème avortement

Diagnostic direct par PCR : sur 1 ou plusieurs cerveaux d'avortons (possibilité de mélanger plusieurs animaux)

Diagnostic sérologique : sur 5 femelles ayant avorté récemment ou ayant eu des agneaux /chevreaux mort-nés (en réalisant 2 séries de prises de sang espacées de 15 jours pour voir une éventuelle séroconversion)

Elevage avec implication probable de Toxoplasmose dans tout ou partie des avortements:

- Celui avec plus de 1 résultats d'analyses PCR POSITIVE
- OU au moins 2/5 femelles devenues séropositives parmi l'échantillon des 5 prélevées



Privilégiez la PCR

Ce test est plus coûteux et le prélèvement doit être réalisé le plus tôt possible après l'avortement.

L'analyse peut se faire sur différents supports : **écouvillon, placenta ou avorton** (liquide stomacal, rate, foie).

L'avortement est attribuable à la Chlamydirose lorsqu'au moins 2 PCR sont POSITIVES.

Privilégiez la PCR

Ce test est plus coûteux et le prélèvement doit être réalisé le plus tôt possible après l'avortement.

L'analyse peut se faire sur différents organes de l'avorton mais il est conseillé de privilégier le cerveau, avec possibilité de réaliser une PCR de mélange à partir de plusieurs avortons.

L'avortement est attribuable à la Toxoplasmose lorsqu'une PCR est POSITIVE.

MESURES À PRENDRE**Mesures sanitaires**

- Assurez une bonne hygiène de la mise-bas (séparez si possible les femelles à la mise-bas, isolez les femelles avortées pendant 15 jours)
- Assurez une bonne hygiène des locaux et des animaux.

Antibiotiques

Le recours aux antibiotiques (tétracyclines longue action tous les 15 jours en fin de gestation) semblerait diminuer les avortements sans empêcher l'excrétion.

Vaccin :

Un vaccin vivant atténué (CEVAC Chlamydia® ou OVILIS Chlamydia®) est efficace sur les ovins pendant 3 saisons de reproduction et dispose d'une AMM dans cette espèce. Ils sont aussi utilisables chez les bovins hors AMM (efficacité vérifiée).

Ces vaccins ne protègent que les animaux indemnes (non infectés avant vaccination).

La vaccination concerne le pré troupeau s'il est séronégatif : à vérifier par sondage sérologique chez les agnelles/chevrettes avant la mise à la reproduction.

Le protocole vaccinal recommandé est d'une seule injection de 2ml par voie sous-cutanée sur des jeunes femelles âgées de plus de 3 mois. Il est important de vacciner les mâles. La vaccination des femelles gestantes est déconseillée.

AMM: Autorisation de Mise sur le Marché

MESURES À PRENDRE**Mesures sanitaires**

- Détruire les produits d'avortements
- Isoler les femelles avortées
- Eviter la présence de jeunes chats dans l'élevage
- Stocker les aliments (concentrés et céréales) à l'abri des chats et autres espèces nuisibles

Antibiotiques

Le traitement antibiotique est lourd et coûteux, avec une efficacité limitée, mais est possible sur prescription vétérinaire.

Vaccin :

Le vaccin vivant OVILIS Toxovax® n'a pas d'AMM en caprin mais est cependant utilisé.

Le schéma vaccinal prévoit une vaccination de toutes les femelles la première année, puis uniquement des agnelles de renouvellement les années suivantes.

Les femelles de remplacement peuvent être vaccinées dès l'âge de 4 mois en respectant un délai d'au moins 3 semaines avant la mise en lutte ou l'insémination.

On recommande de ne pas vacciner les femelles gestantes.

La protection conférée par le vaccin étant durable, une seule injection suffit en pratique sur la vie économique de l'animal.

ATTENTION: La vaccination induit une réponse sérologique ne permettant pas de différencier les animaux vaccinés des animaux naturellement infectés.

AIDES DU GDS: CONSEIL ET AIDES FINANCIERES EN COLLABORATION AVEC VOTRE VETERINAIRE

Votre GDS peut vous aider techniquement avec votre vétérinaire traitant:

- Si vous avez un doute, pour savoir si vos avortements sont dus à la Chlamydirose ou Toxoplasmose
- Si vous avez une circulation avérée, pour vous aider à maîtriser la maladie

Et financièrement : prise en charge selon les modalités de chaque GDS

